

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Internationalisation de l'économie</b>	<b>166</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le règlement UE n°1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1511-1 et suivants, et L. 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant l'accord cadre concernant les prestations d'accélération internationale des filières économiques stratégiques des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 approuvant la

convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire concernant le programme de promotion des filières à l'international, dispositif « prospect export »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif VIE Pays de la Loire,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire » et la convention « type »,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 approuvant le règlement d'intervention du dispositif Prim Export,

**VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 approuvant la convention « type » du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire »,

**VU** la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de région des Pays de la Loire en date du 15 mars 2021, relative au dispositif VIE Pays de la Loire,

**VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1- Le dispositif Conseil Export

**ATTRIBUE**

une subvention de 100 000 € sur un montant subventionnable de 158 595 € HT à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire au titre du dispositif « Conseil Export »,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 100 000 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

**ATTRIBUE**

une subvention de 30 000 € sur un montant subventionnable de 45 000 € HT à la Chambre Régionale d'Agriculture au titre du dispositif « Conseil Export »,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement de 30 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante figurant en annexe 2,

AUTORISE

La Présidente à la signer.

2- Le dispositif Prim Export

PREND ACTE

de la liste des cinquante-huit entreprises bénéficiaires du soutien Prim Export, figurant en annexe 3,

3- Le dispositif Init Export

PREND ACTE

de la liste des cent quatre-vingt-cinq subventions accordées en 2021 au titre du dispositif Init Export, figurant en annexe 4 et pour un montant total de 678 841,87 euros.

4- Le dispositif Emploi Export Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention totale d'un montant de 85 166,66 € pour le financement de cinq emplois export - dossiers présentés en annexe 5,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé lors de la session du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018,

5- Le dispositif VIE Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 1 500 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire pour la mise en œuvre du dispositif « VIE » Pays de la Loire,

APPROUVE

la dérogation aux modalités de versement des aides régionales prévues par le règlement budgétaire et financier,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 1 500 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, figurant en annexe 6,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

APPROUVE

le soutien de cinq candidatures pour la mise en place de jeunes volontaires internationaux en entreprise au titre du dispositif VIE Pays de la Loire (BIRDYFISH (44), GENIA (44), SRA (44),

BIODEVAS LABORATOIRES (72), ROTADAIRON (72)), figurant en annexe 7.

6- Le dispositif Audit RH Export

ATTRIBUE

une subvention de 24 000 € sur un montant subventionnable de 38 095 € HT à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire pour la mise en œuvre du dispositif Audit RH Export,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 24 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention correspondante, figurant en annexe 8,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

7 - Convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire concernant le programme de promotion des filières à l'international, dispositif « prospect export » - Régularisation dossier 2022-00083

APPROUVE

le changement du montant prévisionnel subventionnable 1 913 444 € HT au lieu et place 1 913 444 € TTC pour une subvention de 740 000 € voté lors de la Session du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2021 entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire au titre de l'année 2022 concernant le programme de promotion des filières à l'international - dossier 2022-00083.

PREND ACTE

de cette modification. Le montant de l'aide restant inchangé.

8 - Accélérer l'internationalisation des filières stratégiques des Pays de la Loire - Marché reconduit pour une période de 12 mois - opération 21D00278

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 500 000 € pour poursuivre l'accélération de l'internationalisation des filières régionales stratégiques (opération initiale 21D00278).

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps des Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 28/02/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs